

COMMUNE DE

ST MARTIN DE FRAIGNEAU
(Vendée)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre, le Conseil Municipal de ST MARTIN DE FRAIGNEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel POUZET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2021.

Étaient présents : Mmes MOREAU, MAILLOT, AIRAUD, CHARRON, GENDREAU et SOULA, MM. POUZET, BIRE, VALAIZE, CHAIGNON, COURTIN, MAINGUENEAU.

Pouvoirs : MM. AREVALO et NEAU.

Absente : Mme DOUDARD

Secrétaire : Mme GENDREAU

DELIBERATION n°2021-10-D3 SALLE POLYVALENTE - modification des tarifs

M. le Maire

rappelle que la dernière augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente a eu lieu au 1^{er} février 2018. Il propose donc de les revoir et de les simplifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Assemblées générales réunions	G	140,00 €
Expositions arbre de Noël prix	G	140,00 €
Salle du bar	50,00 €	100,00 €
Grande salle	70,00 €	140,00 €
Bar + office	70,00 €	140,00 €
Grande salle + office	130,00 €	260,00 €
l'ensemble	150,00 €	300,00 €
Journée supplémentaire	50 % des tarifs	50 % des tarifs
Nettoyage forfait	80,00 €	80,00 €
Electricité Kwh	0,20 €/kwh	0,20 €/kwh
Caution	200,00 €	400,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.


Signé électroniquement par : Michel
Pouzet
Date de signature : 15/11/2021
Qualité : Maire de Saint Martin de
Fraigneau